

# Mag' AGGLO 21

JANVIER 2023

Le magazine de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

MEUSE  
GRAND  
SUD  
Communauté d'Agglomération  
Bar-le-Duc Sud Meuse

## Meilleurs vœux 2023



**P.8** ILS FONT L'AGGLO  
L'OPAH

**P.10** L'AGGLO ET VOUS  
La gestion de l'eau :  
un enjeu majeur

**P.22** À DÉCOUVRIR  
Je fais un geste  
pour la planète



**A**près la pandémie du COVID 19, de nouvelles crises se succèdent : une hausse importante du prix de l'énergie et une inflation rarement connue depuis les politiques d'austérité des années 1980.

Nos modes de vie sont remis en question à défaut d'avoir eu des politiques nationales et européennes stratégiques en matière énergétique. Ceci est aggravé par la guerre en Ukraine, un dérèglement climatique et un marché européen de l'énergie ubuesque.

Les Français subissent l'inflation et surtout la hausse brutale des prix de l'énergie, notamment du gaz et de l'électricité qui nous touchent tous, que l'on soit un particulier ou une collectivité. La Communauté d'Agglomération, comme toutes les collectivités, ne bénéficie pas de tarifs bloqués. Ainsi, nous subissons des hausses importantes : une hausse de 1,2 million d'euros pour l'ensemble des structures de l'agglomération et une hausse de 1,4 millions d'euros pour la gestion de l'eau

et de l'assainissement. C'est considérable. Des mesures immédiates de sobriété ont été prises pour diminuer l'impact de ces hausses sur le contribuable et l'utilisateur. D'autres mesures innovantes permettant de réduire ces hausses sont recherchées. Malgré nos efforts, certaines hausses impacteront les prix notamment pour l'eau et l'assainissement. En effet, la distribution et le traitement de l'eau nécessitent de nombreuses pompes électriques qu'il est impossible de stopper au risque d'arrêter la distribution de l'eau. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération encourage les comportements responsables et les bons gestes avec la tarification incitative des ordures ménagères. Cette tarification incite à réduire et à mieux trier nos déchets. La réduction des déchets a aussi comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter, c'est autant d'économies à réaliser.

C'est avec détermination que nous repensons

le rôle et la place de notre collectivité dans la vie de tous les jours de nos habitants. Car nos habitants sont inquiets sur leur pouvoir d'achat, et sur l'inflation galopante et le changement climatique qui laissent entrevoir ou imaginer de l'exclusion sociale. Durant la crise du COVID 19, l'Agglomération s'est mobilisée pour fournir des masques, du gel hydroalcoolique, amortir les pertes d'activités pour les commerçants et les TPE. L'Agglomération sera en 2023 toujours à vos côtés pour dépasser les défis qui nous font face et développer le territoire pour vous. Nous ne manquons pas de ressources et de forces vives sur notre territoire pour réussir. L'ensemble des élus communautaires et moi-même vous souhaitons une bonne année 2023 !

**Martine Joly,  
Présidente de la  
Communauté d'Agglomération  
Meuse Grand Sud**

# SOMMAIRE

P.4



**L'AGGLO ET VOUS**  
Sur les réseaux

P.6



**PORTRAIT DE COMMUNE**  
La commune de Savonnières-devant-Bar

P.8



**ILS FONT L'AGGLO**  
L'OPAH, une véritable opportunité pour bénéficier d'aides financières  
L'Espace Conseil France Rénov'

P.10



**L'AGGLO ET VOUS**  
La gestion de l'eau : un enjeu majeur de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

P.14



**L'AGGLO ET VOUS**  
Transports urbains Meuse Grand Sud

P.16



**L'AGGLO ET VOUS**  
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (TEOMI), trions mieux, payons juste !

## Mag'AGGLO

**ÉDITEUR** : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud – 12, rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC. **DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Martine JOLY – Présidente de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS** : Service communication (S. TURAN – communication@meusegrandsud.fr, les services communautaires ont collaboré à ce numéro) **PHOTOS** : service communication **CRÉATION GRAPHIQUE** : @agencescoopcommunication –13350-MEP **IMPRESSION** : InterPrint **DÉPÔT LÉGAL N°** ISSN : 2270-2679 • à parution **DISTRIBUTION** : La Poste.

laisser place  
pour PEFC  
mis par  
l'imprimeur



# Sur les réseaux

Facebook



@Cim/Conservatoire Intercommunal de musique



## Cim/Conservatoire Intercommunal de musique

Retour en images sur les concerts de la saison 2022 du CIM : la première édition du festival « Guitares en Jeux » organisée par l'ACDIM en partenariat avec le Cim. Les concerts de musique traditionnelle avec : le duo de violonistes « Codario » de Jan Carson, un hommage à Pascal Arnould, EPO trio, Rishab Prasanna, Mario Parutto, Raoul Binot et François Bousch.



Instagram

@meusegrandsud



## La Barroise

Retour en images sur la saison 2022 avec les concerts de : Kyo, Garou, Aquilon – Orchestre d'Harmonie du Grand Est, Groupe acrobatique de Tanger, le salon de l'Habitat et du Développement Durable, Goldmen, Gaming Day, Vincent Dedienne.



Facebook

@Médiathèque Meuse Grand Sud



## Médiathèques Meuse Grand Sud

Retour en images sur les événements des médiathèques de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois : un atelier d'écriture animé par l'écrivain Camille Brunel dans le cadre du Festival de l'écrit, des ateliers de lecture pour les enfants avec « l'Heure du conte, les Racontines et Bricolire... ». Mais aussi quelques concerts avec Jeanne Plante et des rencontres-dédicaces notamment avec Michel Bernard.

Twitter



@meusegrandsud



## La Semaine Zéro Déchet

Une semaine consacrée aux bonnes pratiques du 19 au 26 novembre.



Facebook

@meusegrandsud



## Soirée Aquarose

Le 28 octobre dernier, la piscine de Bar-le-Duc a organisé sa fameuse soirée Aquarose en partenariat avec la Ligue contre le Cancer.

# Sur le territoire



PTV Puissance Télévision  
15 octobre

La 3ème édition du tournoi "Tennis Europe Bar-le-Duc Grand Est U14" s'est achevée ce samedi 15 octobre. Après 8 jours de compétitions et d'animations.



## 3<sup>e</sup> édition du tournoi « Tennis Europe Bar-le-Duc Grand Est U14 »

La 3<sup>e</sup> édition du tournoi « Tennis Europe Bar-le-Duc Grand Est U14 » s'est achevée le samedi 15 octobre, après 8 jours de compétitions et d'animations.



## Lauriers des Collectivités locales 2022

Lors de la cérémonie des Lauriers des Collectivités locales 2022 à l'Hôtel du Département à Bar-le-Duc, plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ont été récompensées :

- Prix Solidarité : Vavincourt qui favorise le maintien des personnes âgées dans son cœur de village ;
- Coup de cœur pour une commune de plus de 1 000 habitants : Bar-le-Duc et son premier salon de l'Habitat et du Développement Durable.



## Musée barrois

Exposition hors les murs du Musée barrois à la piscine de Ligny-en-Barrois, jusqu'au 12 février 2023. Après Bar-le-Duc, le Musée barrois s'expose à la piscine de Ligny-en-Barrois. Une trentaine de reproductions d'œuvres évoquent le thème de l'eau. Belle, dangereuse, nourricière, base de travail ou lieu de promenade, l'eau, sous ses multiples aspects (rivières, canaux, lacs, océans...) a largement inspiré les artistes. Découvrez les œuvres du musée entre deux plongeurs, deux longueurs ou à la fin de votre cours d'aquabike ! Accessible selon les tarifs et horaires de la piscine de Ligny-en-Barrois.



## Les Trophées barisiens du sport

Sportifs, entraîneurs et bénévoles des associations sportives barisiennes se sont réunis le temps d'une soirée pour la remise des Trophées barisiens du sport le 14 octobre 2022.

# La commune de Savonnières-devant-Bar

**Savonnières-devant-Bar, une commune située à quelques kilomètres de Bar-le-Duc et de Longeville-en-Barrois.**

## Côté Histoire

Les habitants de la commune sont les Saponariens et les Saponariennes, l'origine du nom Savonnières provient de la saponaire. La saponaire officinale (*Saponaria officinalis*) est une plante herbacée vivace de la famille des Caryophyllaceae. On l'appelle aussi savonnaire, savonnière, saponière, herbe à savon, herbe à foulon, savon des fossés ou savon de fosse.

Le village est mentionné pour la première fois en 1460, sous le nom de SAPONARIAS. Cette étymologie tendrait à prouver l'existence, dès l'époque gallo-romaine, d'une fabrique de savon sur le territoire de la commune.

L'origine de la commune remonte probablement à celle de Bar-le-Duc. Le village appartient jusqu'en 1460 à l'abbaye de Saint-Mihiel qui le cède ensuite à René, roi de Sicile et Duc de Bar. L'église Saint-Calixte serait la réplique exacte à l'échelle 1/2 de l'ancienne abbatale qui avait été érigée au cœur du château des ducs de Bar. C'est la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle qui va directement favoriser l'essor de la commune avec, notamment, la proximité des industries proches de la vallée

de l'Ornain : fonderies, textile, brasseries...

Par deux fois, en 1870 et en 1937, une partie du territoire de la commune a été concédée à la ville de Bar-le-Duc pour favoriser son développement industriel.

Après la création de la zone d'activités de Salvanges, et grâce à un projet qui fut lancé par le conseil municipal de l'époque, la zone intercommunale des Poutôts a été actée dans les années 80. Aujourd'hui, ce sont 50 entreprises, allant de la TPE à la PME-PMI, qui sont localisées sur le territoire de la commune.

## Côté patrimoine

- L'atelier Maréchal : le bâtiment est situé à l'entrée de la ZA de Salvanges, en limite des communes de Bar-le-Duc et de Savonnières-devant-Bar.
- L'église Saint-Calixte inscrite en 1997 aux monuments historiques tire son origine du XI<sup>e</sup> siècle. Elle fut probablement réédifiée vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et sans doute achevée en 1511, époque à laquelle la chambre des comptes accorda des indemnités aux habitants pour le remplacement des cloches.

Différents remplacements de cloches ont été entrepris. Les dernières cloches ont été installées en 1904 et en 1913 :

- Grosse Cloche « Eugénie-Octavie » fabriquée le 8 mars 1903 en Meuse. Elle est le fruit de la générosité des habitants du village ;
- Petite Cloche : « Juliette-Jeanne » fabriquée le 22 mars 1911. Et diverses réparations furent effectuées de 1694 à 1945 sur le monument.
- Le lavoir a été restauré par la commune. La crémaillère permet d'ajuster le niveau de l'eau selon le débit de la source d'alimentation.

## Des associations pour une commune dynamique

La commune de Savonnières-devant-Bar compte 7 associations, essentielles pour animer la vie communale :

- Comité des fêtes ;
- Gym ;
- Yoga ;
- Club des Aînés ;
- Moto évasion ;
- Anciens Combattants ;
- Pigeons Club ;
- Association Communale de Chasse (A.C.C.A.).



## 4 ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS



Salle des fêtes Alexandre Violle



Salle des fêtes du Petit Robinson



City stade, terrain de pétanque et terrain de tennis



Parc municipal avec aire de jeux

# PORTRAIT DE COMMUNE



## Le conseil municipal

Maire, M. MICHEL Gérald  
1<sup>er</sup> Adjoint, M. GHESQUIERE Pascal  
2<sup>e</sup> Adjoint, M. MEYER Claude  
3<sup>e</sup> Adjoint, M. VANHAMME José  
Conseiller, M. COCHENER Guy  
Conseiller, M. ROLIN Xavier  
Conseiller, M. PECHEUR Alain  
Conseillère, M<sup>me</sup> MALARET Annick  
Conseillère, M<sup>me</sup> CLAVEY-LACOTE Marie-Christine  
Conseillère, M<sup>me</sup> GEORGES Brigitte



## L'AGGLO À VOS CÔTÉS

- Le transport scolaire : 30 élèves ont été transportés en 2020.
- Le transport urbain : 50 abonnés de – de 26 ans ont été transportés en 2021.
- Les aides aux PME-TPE : 2 entreprises ont bénéficié d'une aide en 2022.
- La culture :
  - au CIM/CLEM : 1 enfant de la commune est inscrit.
  - aux médiathèques : 41 emprunteurs de la commune à la médiathèque de Bar-le-Duc et 2 à Ligny-en-Barrois en 2022.
- Les piscines :
  - 3 participantes à l'aquagym annuelle, 4 jeunes inscrits à l'école de natation en 2021-2022 et 12 personnes ont un abonnement 10 entrées baignade à Bar-le-Duc.
  - À Ligny-en-Barrois, 2 personnes ont un abonnement et 10 personnes ont une carte 10 entrées baignade.
- Les déchets : ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre. Collecte des encombrants sur rendez-vous.

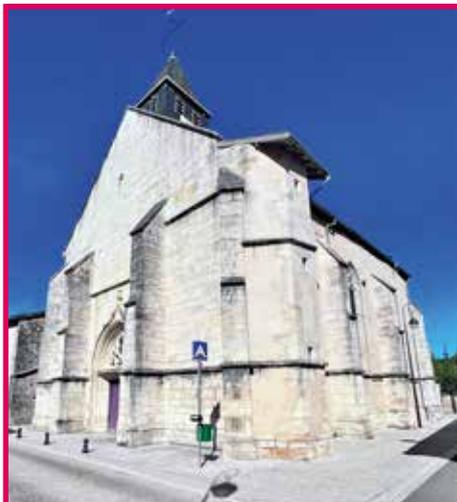
## MAIRIE - Infos pratiques



Mairie de Savonnières-devant-Bar  
1 rue Alexandre Violle  
55000 Savonnières-devant-Bar  
E-mail : [mairie-savonnieres@orange.fr](mailto:mairie-savonnieres@orange.fr)  
Tél. 03 29 79 10 04

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi, mardi et samedi de 9h à 12h  
Jeudi et vendredi de 14h à 17h30



## La carte d'identité de Savonnières-devant-Bar

Intercommunalité : l'une des 33 communes membres de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Altitude : Min. 182 m /  
Max. 326 m

Superficie : 5,16 km<sup>2</sup>

Nom des habitants : Saponariens et Saponariennes

Démographie : 471 (2019) INSEE

# L'OPAH, UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ POUR BÉNÉFICIER D'AIDES FINANCIÈRES

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud poursuit l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mise en place dans toutes les communes de l'agglomération depuis 2021. En partenariat avec l'Anah, la Région Grand Est, le Département de la Meuse, Action Logement, la Banque des Territoires, la Fondation du Patrimoine et les communes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois, un accompagnement administratif et financier est proposé à tous les propriétaires éligibles au dispositif. L'objectif est de garantir la qualité du parc privé, son accessibilité, son adaptation au vieillissement et sa performance énergétique en mettant à profit les dispositifs de financement sur l'habitat.

## Votre projet est-il éligible ?

L'équipe de CMAL SOLIHA vous accompagne gratuitement dans vos démarches. Elle étudie l'éligibilité de votre projet, vous conseille et assure un suivi administratif et

technique des projets dans toute leur durée.

## Bilan de l'opération menée de juin 2021 à juin 2022

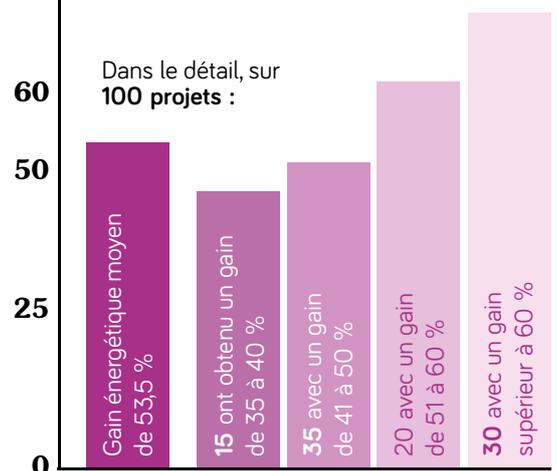
Ce sont 152 projets qui ont pu bénéficier de l'OPAH Meuse Grand Sud, représentant :

- 3 270 531 € de travaux réalisés ;
- 2 060 561 € d'aides financières attribuées (tous partenaires confondus) ;
- 100 000 € de primes versées par la collectivité ;
- de travaux portant sur l'amélioration énergétique des logements, leur adaptation au handicap et au vieillissement, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé et la remise en état de logements vacants.

En 2022, le projet de rénovation énergétique moyen pour un propriétaire occupant était le suivant :

- budget travaux moyen : 24 956 €,
- aides obtenues moyennes : 16 768 €,
- un reste à charge de 8 188 €.

100 % Ce qui se traduit, en gain énergétique après travaux, sur les moyennes suivantes :



## VOTRE CONTACT :

CMAL SOLIHA  
98 boulevard de la Rochelle  
55000 BAR-LE-DUC  
03 29 79 23 10  
opah@meusegrandsud.fr



# L'Espece Conseil France Rénov'

**P**orte d'entrée pour tous les propriétaires, privés occupants comme bailleurs, souhaitant réaliser des travaux d'amélioration énergétique, l'Espece Conseil France Rénov' propose un accompagnement technique et administratif gratuit, neutre et indépendant aux porteurs de projets non éligibles à l'OPAH.

Ouvert aux propriétaires de logements mais également de petits tertiaires privés (locaux commerciaux, artisanaux, médicaux, associatifs...), ce service est porté par le PETR du Pays Barrois et financé par la Région Grand Est, le Département de la Meuse et les collectivités.

L'Espece Conseil France Rénov' vise à :

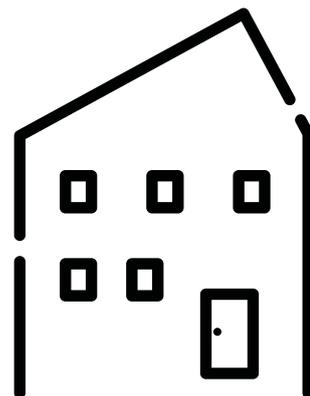
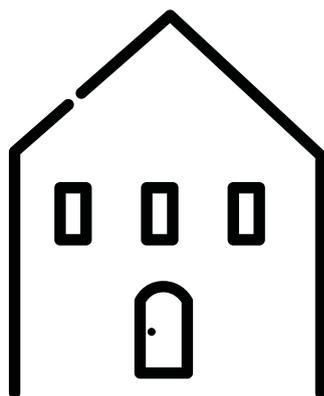
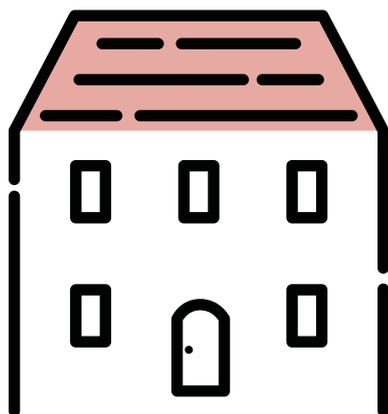
- apporter un conseil technique global sur les choix de travaux, la sélection des matériaux ou encore les démarches administratives ;
- accompagner les porteurs de projets tout au long de leur démarche en les orientant vers les bons interlocuteurs, et ce, dès les premières réflexions à l'achèvement de l'opération ;
- assurer un suivi post-travaux pour évaluer la satisfaction du propriétaire et l'impact environnemental des actions menées ;
- aider à la décision, assister et soutenir chaque copropriété dans son projet de rénovation ;
- assurer la cohérence des politiques publiques de l'habitat.

Afin de garantir le meilleur accompagnement technique et financier aux porteurs de projets, ce dispositif est déployé en complémentarité et en coordination avec l'OPAH Meuse Grand Sud.



## VOTRE CONTACT :

Conseillère France Rénov'  
Marie-Amélie MAISON  
98 boulevard de la Rochelle  
55000 BAR-LE-DUC  
03 72 55 96 16



# La gestion de l'eau : un enjeu majeur pour la Communauté d'Agglomération

Bien commun de l'humanité, l'eau est une ressource précieuse et menacée. Face à ce défi, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud met en place une politique communautaire pour garantir une gestion de l'eau publique efficace et durable sur l'ensemble du territoire.

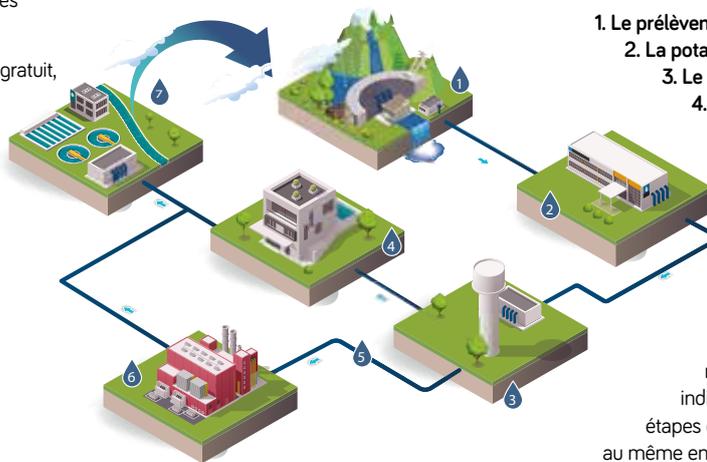
## LE CYCLE DE L'EAU DU ROBINET A SES COÛTS

L'organisation de la gestion du cycle de l'eau du robinet (services publics de l'eau et de l'assainissement) est du ressort des communes et de leurs groupements.

Si la ressource en eau est un bien commun gratuit, les opérations indispensables pour rendre l'eau potable ont un coût qui est couvert par la facture d'eau (acheminement des eaux jusqu'à leurs points d'utilisation et épuration après utilisation avant rejet dans le milieu naturel).

Le petit cycle de l'eau (ou cycle domestique de l'eau) désigne le cycle d'utilisation de l'eau par l'Homme.

Il comprend le circuit de l'eau potable, et celui de l'assainissement des eaux usées, et est composé de 7 étapes.



### Circuit de l'eau potable :

1. Le prélèvement d'eau brute
2. La potabilisation de l'eau
3. Le stockage de l'eau potable
4. La distribution de l'eau potable

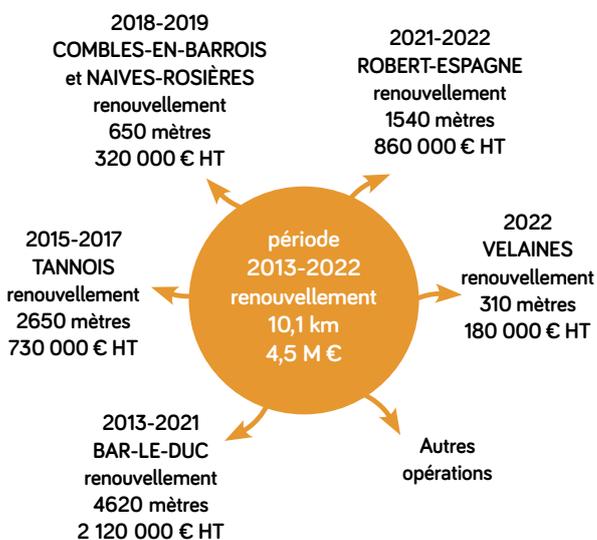
### Circuit de l'assainissement des eaux usées :

5. La collecte des eaux usées
6. Le traitement des eaux usées
7. Le rejet au milieu naturel

Dans le cas de l'assainissement non collectif (ou assainissement individuel ou autonome), les trois étapes de l'assainissement (5 à 7) ont lieu au même endroit, à proximité de l'habitation.

## LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### INVESTISSEMENTS DE 2013 À 2022



Grâce aux réparations de fuites et aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, le rendement des réseaux a été amélioré de 9 % en 8 ans (période 2013-2021).

Ce programme d'investissement va se poursuivre, avec plus de 6 millions d'euros (hors TVA) prévus sur les 4 prochaines années pour remplacer près de 12 000 mètres de réseaux d'eau potable, principalement sur les communes de VAL D'ORNAIN, FAINS-VEEL, BAR-LE-DUC et LIGNY-EN-BARROIS.

Ces investissements permettront d'améliorer le rendement des réseaux de 10 % supplémentaires d'ici 2027.

### EN BREF

Plus de 10 km de réseaux d'eau renouvelés ces 10 dernières années pour un montant de 4,5 millions d'euros (hors TVA).

12 km seront renouvelés dans les 4 prochaines années pour un montant prévisionnel de 6 millions d'euros (hors TVA).

### CHIFFRES CLÉS

- 35 000 habitants desservis (plus de 15 500 abonnés)
- 21 ressources en eau (9 forages et 12 sources)
- 5 usines de traitement
- 19 unités de désinfection (chloration)
- 41 stations de pompage ou surpression
- 39 réservoirs
- 406 km de canalisations principales
- Plus de 100 km de branchement

## LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Pourquoi une gestion communautaire est-elle bénéfique ?

La Communauté d'Agglomération a investi dans la création d'un réseau d'assainissement collectif (collecte et transport des eaux usées) à Tannois et Resson.

2 exemples d'investissements collectifs qui auraient sans doute eu un impact bien plus important sur le prix de l'assainissement si les communes les avaient réalisés seules.

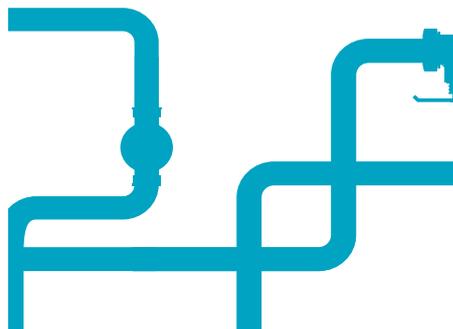
Ces investissements s'élèvent à plus de 3,5 millions d'euros (hors TVA).

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF à TANNOIS (418 habitants)

- 4 540 mètres de canalisations (70 % gravitaires, 30 % sous pression)
- 2 postes de refoulement
- Mise en service : avril 2018 (raccordement sur système d'assainissement de BAR-LE-DUC (Steu Héronnière à FAINS-VEEL))
- Coût : 1 575 000 € HT
- Population en assainissement collectif à l'issue des travaux : 97 %
- Population en assainissement non collectif à l'issue des travaux : 3 %

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF à RESSON (404 habitants) :

- 5400 mètres de canalisations (87 % gravitaires, 13 % sous pression)
- 2 postes de refoulement
- mise en service : avril 2022 (raccordement sur système d'assainissement de BAR-LE-DUC (Steu Héronnière à FAINS-VEEL))
- coût : 1 942 000 € HT
- Population en assainissement collectif à l'issue des travaux : 97 %
- Population en assainissement non collectif à l'issue des travaux : 3 %



### CHIFFRES CLÉS

- 31 800 habitants desservis (plus de 13 800 abonnés)
- 8 stations de traitement des eaux usées dont 2 supérieures à 10 000 éq-habitants
- Plus de 90 postes de refoulement (190 pompes)
- 251 km de réseaux d'assainissement (70 % séparatif ; 30 % unitaire)
- Depuis 2022, l'assainissement collectif est présent sur 25 communes

## POURQUOI UNE HAUSSE EN 2023 ?

La production, le stockage et la distribution d'eau potable d'une part, la collecte le transport et le traitement des eaux usées d'autre part, nécessitent d'utiliser des forages, des stations de pompage et refoulement, et des usines de traitement qui fonctionnent à l'électricité.



**Pas d'électricité = pas de pompage et pas de traitement**



**Pas de pompage = pas d'eau au robinet**

En 2022, la consommation d'électricité des installations d'eau potable et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération était de 4 800 MWh. En 2023, elle sera sensiblement équivalente mais les tarifs de l'électricité seront beaucoup plus élevés.

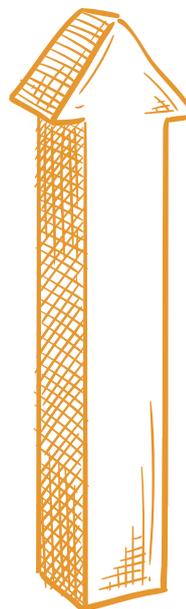
De plus, on constate depuis plusieurs mois une hausse importante des produits de traitement et des fournitures des services d'eau et d'assainissement (canalisations et raccords), hausses qui vont se poursuivre en 2023.

### Evolution budget électricité - eau et assainissement

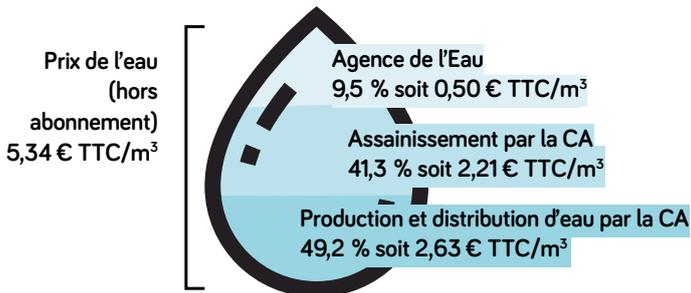
**Hausse budget électricité : + 1 400 000 € HT (+255 %)**

**Budget électricité 2023 : 1 950 000 € HT**

**Budget électricité 2022 : 550 000 € HT**



## LE JUSTE PRIX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023



Adapter ma consommation d'eau pour ne pas payer plus ! Pour payer la même somme en 2023 qu'en 2022, au lieu de consommer 120 m<sup>3</sup>, je dois consommer 90 m<sup>3</sup>.

Cas d'un assainissement collectif

	Tarifs 2022		Tarifs 2023
Volumes (eau + assainissement) facturés	120 m <sup>3</sup> / an	-25%	90 m <sup>3</sup> / an
Montant facturé	550 € / an	=	550 € / an

### Exemples d'évolution des tarifs

Pour une personne seule en assainissement collectif avec une consommation de 35 m<sup>3</sup>/an



Pour un couple en assainissement non-collectif avec une consommation de 70 m<sup>3</sup>/an



Sur la facture de référence à 120 m<sup>3</sup>/an avec assainissement collectif



soit prix moyen (eau + assainissement)

4,58 € TTC / m<sup>3</sup>

5,93 € TTC / m<sup>3</sup>

### EN BREF

En 2023, la dépense en eau pour une famille de 4 personnes sera d'environ

**77 €/mois**

43 € pour l'eau potable et 34 € pour l'assainissement

La consommation journalière d'eau du robinet est en moyenne de

**110 litres/pers.**

tous usages confondus

L'eau du robinet (y compris l'assainissement) est

**70 fois moins chère**

que l'eau en bouteille

**3 €/an**

c'est le prix payé par un(e) habitant(e) de la CA qui boit 1,5 litre d'eau du robinet par jour

## COMMENT RÉDUIRE MA FACTURE D'EAU ?

Quelques chiffres clés afin de mieux comprendre le coût de sa consommation d'eau au quotidien

usage de l'eau	consommation en litre	coût € TTC (eau + assainissement)
1 litre d'eau de boisson	1 L	0,0053 €
1 douche	70 L	0,3741 €
1 bain	150 L	0,8016 €
1 lave-vaisselle	20 L	0,1069 €
1 lave-linge	60 L	0,3206 €
1 chasse d'eau (1/2 chasse)	5 L	0,0267 €

Au quotidien, il est essentiel de veiller à économiser l'énergie, et cela vaut également pour l'eau. Non seulement cela s'avère une excellente façon de participer à la transition énergétique, mais également de diminuer le montant de ses factures.

### Quelques astuces pour consommer moins d'eau

- > J'évite les fuites en vérifiant régulièrement l'état des robinets, j'effectue les réparations dans les meilleurs délais.
- > Je prends des douches plutôt que des bains.
- > J'économise l'eau de la douche en privilégiant les douches courtes, sans laisser couler l'eau.
- > Je gère mieux mon équipement électroménager, je ne fais tourner le lave-vaisselle et le lave-linge que s'ils sont pleins.
- > Je veille à bien fermer les robinets d'eau, et ne pas laisser couler l'eau inutilement, notamment lors du lavage des mains, des dents, de la vaisselle.
- > J'installe une chasse d'eau à double débit.
- > Je réutilise l'eau de pluie lorsque c'est possible, notamment pour l'arrosage des plantes et du jardin.
- > Je fais attention au lavage de mon auto.
- > Je choisis des plantes moins gourmandes en eau.
- > J'utilise du papier 100 % recyclé et je limite mes impressions, car pour fabriquer du papier il faut de l'eau.



LE SERVICE CYCLE DE L'EAU RESTE À VOTRE ÉCOUTE

SERVICE EAU ASSAINISSEMENT - BAR-LE-DUC  
35 RUE DU DOCTEUR NÈVE  
55000 BAR-LE-DUC  
TÉL. 03 29 79 56 10  
MAIL : CONTACT.EAU@MEUSEGRANDSUD.FR



## L'EAU DU ROBINET VS L'EAU EN BOUTEILLE

### ENJEU SANITAIRE

#### EAU DU ROBINET

- Eau captée dans diverses sources naturelles
- Eau traitée pour respecter les normes sanitaires
- Eau potable



#### EAU EN BOUTEILLE

- Eau captée dans les sources naturelles et les nappes phréatiques
- Eau non-traitée et mise en bouteille immédiatement
- Eau potable
- Eau avec des bénéfices sanitaires pour les eaux naturelles minérales

### ENJEU FINANCIER

#### EAU DU ROBINET

- Rémunération du service des eaux et des entreprises qui gèrent le réseau
  - Taxes et redevances
  - Prix qui varie selon le fournisseur d'eau
- 0,0053 €/litre

#### EAU EN BOUTEILLE

- Rémunération des entreprises qui gèrent la production des bouteilles
  - Rémunération des points de vente
  - Taxes et redevances
- 0,30 €/litre

### ENJEU ENVIRONNEMENTAL

#### EAU DU ROBINET

- Pollution environnementale et pollutions des eaux
- Conséquences sur la faune et la flore
- Réduction des ressources naturelles

#### EAU EN BOUTEILLE

- Industrie polluante : production très énergivore
- Empreinte carbone élevée due au transport
- Pollution due aux déchets plastiques



L'eau du robinet et l'eau en bouteille ont chacune des avantages et des inconvénients. En revanche, elles se différencient très fortement niveau prix.



# Transports urbains Meuse Grand Sud : le point sur la nouvelle délégation de service public

**La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a renouvelé le contrat de délégation de service public de son service de transport, pour une durée de sept ans, avec la société Transdev.**

## **La nouvelle délégation de service public (DSP) sur le transport**

En 2021, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a émis un appel d'offres pour renouveler la délégation de service public (DSP) sur le territoire. Le nouveau contrat de DSP a pris place le 1<sup>er</sup> août 2022.

Le nouveau réseau s'adapte à la demande des usagers notamment sur les Lignes 1, 2, 3 et 4. Il a également été prévu la création d'une nouvelle ligne en renfort de la Ligne 3.

## **Un transport vers plus de services**

Le Mobitub est le service de transport à la demande intra-muros de Bar-le-Duc. Il dessert les arrêts suivants : Maestrich, Macquart Moulin, Groseiller, Fédération 1, Fédération 2, Vari-not, Vaux le Comte, Vaux Viry, Fusillés, rue du Port Prolongé, Furêts, Blanpain, Bibliothèque, Burlédon, Bœhm, Plein Chaumont et Plein Chaumont 2.

Mais le service va prochainement évoluer avec l'ajout de 5 nouveaux arrêts de transport à la demande sur les « Terres de Vél », quartier situé sur les hauteurs de Bar-le-Duc, en haut de la rue Montant (arrêts Corotte, Château d'eau, Cocrais, Chalaide des Moulins, Chemin de Tourteloup). Réservation possible jusqu'à 1h30 avant l'heure de départ souhaitée, aux horaires d'ouverture de l'agence.

*Nota : la pose des poteaux sera réalisée début 2023. À la suite de ces travaux, le service MOBITUB sera ensuite ouvert aux habitants du quartier.*



**INSCRIPTION :**  
**AGENCE TUB**  
**6 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**  
**55000 BAR-LE-DUC**  
**03 29 45 45 45**

## En 2023 : le renouvellement du parc des véhicules

Courant avril-mai 2023, le parc de véhicules sera renouvelé, avec notamment l'utilisation de véhicules à dominante Evobus et en particulier la mise en exploitation de 2 nouveaux véhicules à grande capacité (84 places dont 59 assises) sur la Ligne 1.

Du neuf aussi sur le parc des véhicules scolaires et sur le Mobitub : les véhicules 9 places auront désormais une motorisation électrique.

## Une offre de transport plus connectée

Courant 2023, une application mobile dédiée au réseau TUB sera proposée aux utilisateurs. À travers cette nouvelle offre, l'utilisateur pourra accéder à toutes les informations du réseau depuis son smartphone, notamment l'information voyageurs en temps réel. Par la suite, deux autres modules seront également ajoutés à l'application : un service de presse disponible à tout moment ainsi qu'un programme de fidélité permettant de cumuler des points à chaque voyage et qui seront à utiliser lors d'achats chez les commerçants du centre-ville de Bar-le-Duc.

## Le réseau TUB en chiffres

- 33 communes desservies
- Un parc : 13 bus répondant pour la plupart à la norme européenne
- Euro 6 pour lutter contre la pollution des véhicules, utilitaires lourds, 12 autocars périurbains
- 4 lignes de bus régulières, 11 lignes de bus scolaires.
- Près de 170 points d'arrêt
- 1 pôle d'échange : la gare multimodale

## Le point sur les changements : un service plus étendu sur le territoire



### Ligne 1

Sur cette ligne, des services supplémentaires ont été créés le matin et le soir en semaine, mais également le dimanche.

### Ligne 2

Pour faire face à la demande des usagers, les horaires ont été ajustés et l'arrêt « Tilleuls » a été rétabli.



### Ligne 3

La Ligne 3 a été marquée par le retour du passage d'un bus toutes les 30 minutes aux arrêts. Autre nouveauté : le passage systématique de la ligne aux points d'arrêt situés à proximité de la gare SNCF de Bar-le-Duc : « Allende » et « Sébastopol ».

### Un Renfort sur la Ligne 3

Cette nouvelle ligne, en renfort de la Ligne 3, a été créée afin de permettre la desserte de la commune de Behonne, avec 3 nouveaux arrêts. Elle fonctionnera uniquement en période scolaire au rythme de 8 allers/retours par jour effectués entre l'arrêt « Rochelle » et la commune de Behonne. Autre bonne nouvelle ! Cette ligne sera accessible à tous, aux usagers aussi bien scolaires que commerciaux.

### Ligne 4

Sur la Ligne 4, le quartier Saint-Jean est maintenant desservi par trois nouveaux arrêts : « Gambetta », « Cité administrative » et « Parc Bradfer ».



PLUS D'INFORMATION  
SUR LES HORAIRES



# LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (TEOMI), TRIONS MIEUX, PAYONS JUSTE !

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud s'engage à mettre en place plusieurs leviers pour permettre à la population de réduire sa production de déchets ménagers.



## LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE

- Depuis 2014, des composteurs sont vendus à prix préférentiel afin de permettre aux habitants de composter au maximum leurs déchets verts. À noter qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un composteur pour recycler ses déchets verts, un coin de jardin peut suffire.
- Juin 2019 : réorganisation des tournées de collecte avec distribution des bacs jaunes et modification des fréquences de collecte.
- Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, les consignes de tri ont évolué : tous les emballages peuvent aller dans le bac jaune, faisant ainsi baisser considérablement le volume des ordures ménagères (bac grenat).

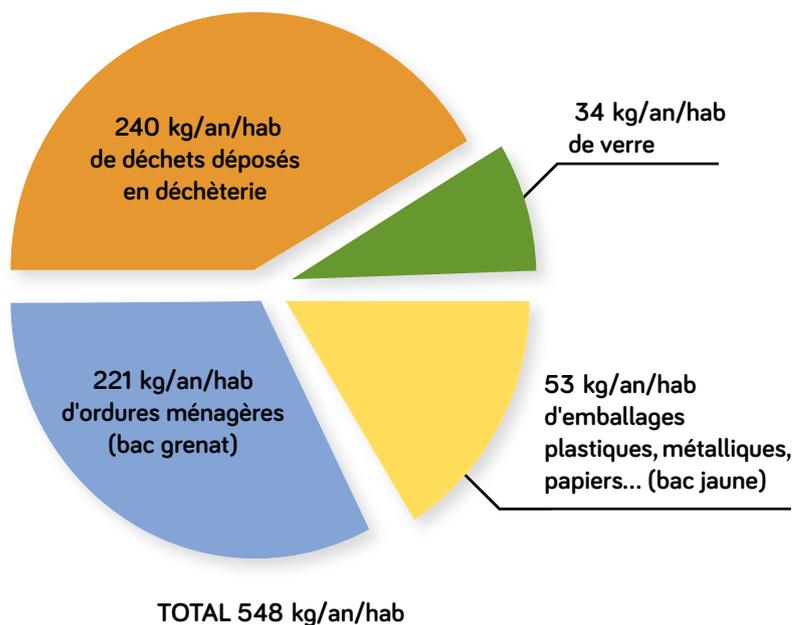
## DE LA TEOM À LA TEOMI

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** permet de financer le service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

- > La TEOM est payée en même temps que la taxe foncière.
- > Elle est calculée en fonction de la valeur locative du logement.
- > Elle n'a pas de lien avec le volume de déchets produits ou l'utilisation du service.

## PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE EN 2021

En 2021, 19 514 tonnes de déchets ont été collectées sur les 33 communes de la Communauté d'Agglomération. Chaque habitant de l'Agglomération produit en moyenne 548 kg de déchets/an.



La mise en place d'une **tarification incitative (TEOMI)** permet de répondre à la problématique des ordures ménagères sur les points suivants :

- > diminution globale des tonnages (donc des coûts de traitement et de la pollution engendrée),
- > augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), votée par l'État qui s'applique à chaque tonne qui entre dans un centre de traitement,

- > sensibilisation des usagers à la réduction de leur production de déchets,
- > meilleure équité devant le service (principe du pollueur-payeur),
- > optimisation des tournées de collecte (après la mise en place).

## DE LA TEOM À LA TEOMI, QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?

La TEOM est uniquement calculée sur la base de la valeur locative de votre logement, sans lien avec la manière dont vous gérez vos déchets, tandis que la TEOMI est un mode de financement qui encourage les foyers à réduire et à trier davantage leurs déchets.



**LA TEOM**



**LA TEOMI**



**BASE FONCIÈRE  
X TAUX DE TEOM**



**PART FIXE  
BASE FONCIÈRE  
X TAUX DE TEOM <sup>(1)</sup>**



**PART VARIABLE  
VOLUME COLLECTE / AN <sup>(2)</sup>  
X PRIX AU LITRE  
(OU AU BAC)**

(1) Diminution d'environ 15 % par rapport à l'ancien taux de TEOM  
(2) Prix du volume de votre bac x (nombre de levées - 12 levées)



**UTILISATION  
OPTIMISÉE  
DU SERVICE**



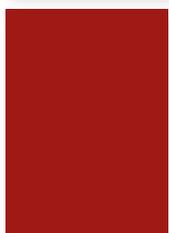
Jusqu'à 12 levées :  
facturation allégée  
(diminution d'environ 15 %  
par rapport au montant  
de la TEOM 2022)



**UTILISATION  
RAISONNÉE  
DU SERVICE**



De 13 levées jusqu'au  
montant de la TEOM 2022  
payé : facturation au réel



**UTILISATION  
MAXIMUM  
DU SERVICE**



Au-delà du montant  
de la TEOM 2022 payé :  
facturation supplémentaire

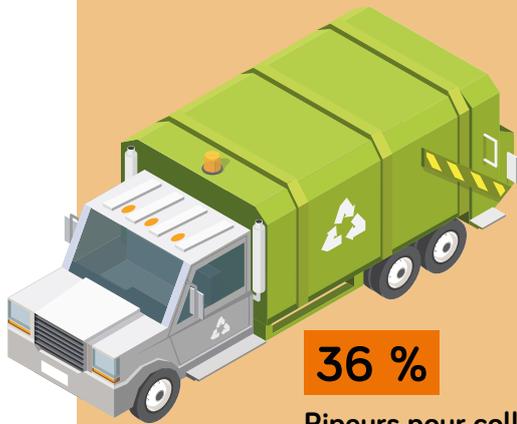
**LA TEOMI N'EST PAS  
UNE NOUVELLE TAXE.**

**LA TEOMI NE CONCERNE QUE  
LES DÉCHETS MÉNAGERS,  
LES BACS JAUNES ET SACS  
JAUNES NE SONT PAS  
CONCERNÉS.**

**JETEZ MIEUX, PAYEZ JUSTE !**



## QUE FINANCE MA TEOMI ?



**36 %**

Ripeurs pour collecter les poubelles



**8 %**

Dédiés à l'accueil du public, aux actions de sensibilisation, à la participation à l'achat des composteurs et à l'entretien du matériel



**Exemple : Monsieur et Madame Martin habitent dans une maison de 120 m<sup>2</sup> avec leurs deux enfants et paient 300 € de facture d'ordures ménagères par an. Mais que financent ces 300 € ?**

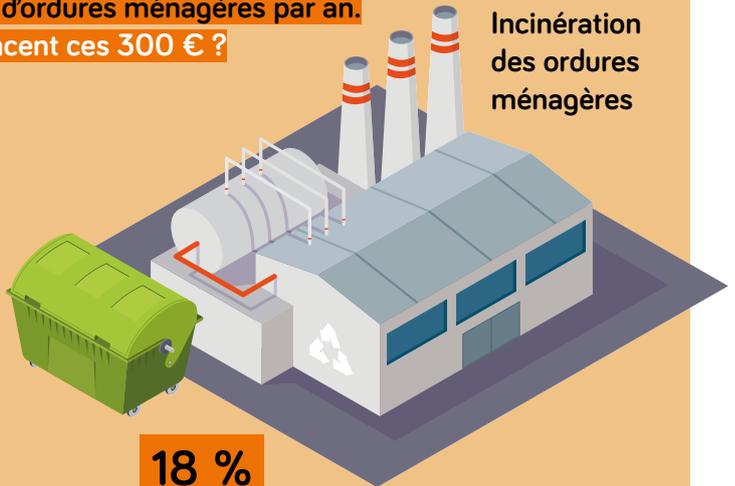
**11 %**

Transport et tri des déchets recyclables verre et tri sélectif



**27 %**

Incinération des ordures ménagères



**18 %**

Déchèteries de l'Agglomération pour collecter, gérer et revaloriser les déchets. Accueil des usagers, gestion et suivi de la rotation des bennes, entretien des équipements, transfert vers le traitement

## LA TEOMI, COMMENT ÇA MARCHE ?

TOEM 2022 > 800 (base foncière) x 11,19 % (taux de TEOM 2022) = 89,52 €

TEOMI 2023 avec un taux de TEOM 2023 estimé à 9,59 %



### Exemple 1

Philippe vit seul, il est équipé d'une poubelle noire de 80 litres, qu'il sort 1 fois par mois, sa base foncière est de 800 €.

Chaque fois que Philippe sort sa poubelle pour qu'elle soit collectée, le camion benne comptabilise la levée.

**Pour Philippe**  
1 levée = 80 litres = 1,40 €

> levée 1 fois par semaine soit 52 levées

$$\begin{array}{r} \text{PART FIXE} \\ 800 \times 9,59 \% = 76,72 \text{ €} \end{array} + \begin{array}{r} \text{PART VARIABLE} \\ 1,40 \times (52-12) = 56 \text{ €} \end{array} = 132,72 \text{ €}$$

Si Philippe sort son bac toutes les semaines, il paiera 43,20 € de plus

> levée 2 fois par mois soit 24 levées

$$\begin{array}{r} \text{PART FIXE} \\ 800 \times 9,59 \% = 76,72 \text{ €} \end{array} + \begin{array}{r} \text{PART VARIABLE} \\ 1,40 \times (24-12) = 16,80 \text{ €} \end{array} = 93,52 \text{ €}$$

Si Philippe sort son bac tous les 15 jours, il paiera 4 € de plus

> levée 1 fois par mois soit 12 levées

$$\begin{array}{r} \text{PART FIXE} \\ 800 \times 9,59 \% = 76,72 \text{ €} \end{array} + \begin{array}{r} \text{PART VARIABLE} \\ 1,40 \times (12-12) = 0 \text{ €} \end{array} = 76,72 \text{ €}$$

Si Philippe sort son bac 1 fois par mois, il paiera 12,80 € de moins

TOEM 2022 > 3000 (base foncière) x 11,19% (taux de TEOM 2022) = 335,70 €

TEOMI 2023 avec un taux de TEOM 2023 estimé à 9,59 %



### Exemple 2

La famille Martin (4 personnes) est équipée d'une poubelle noire de 180 litres, qu'elle sort 2 fois par mois, sa base foncière est de 3000 €.

Chaque fois que la famille Martin sort sa poubelle pour qu'elle soit collectée, le camion benne comptabilise la levée.

**Pour la famille**  
1 levée = 180 litres = 3,20 €

> levée 1 fois par semaine soit 52 levées

$$\begin{array}{r} \text{PART FIXE} \\ 3000 \times 9,59 \% = 287,70 \text{ €} \end{array} + \begin{array}{r} \text{PART VARIABLE} \\ 3,20 \times (52-12) = 128 \text{ €} \end{array} = 415,70 \text{ €}$$

Si la famille Martin sort son bac toutes les semaines, elle paiera 80 € de plus

> levée 2 fois par mois soit 24 levées

$$\begin{array}{r} \text{PART FIXE} \\ 3000 \times 9,59 \% = 287,70 \text{ €} \end{array} + \begin{array}{r} \text{PART VARIABLE} \\ 3,20 \times (24-12) = 38,40 \text{ €} \end{array} = 326,10 \text{ €}$$

Si la famille Martin sort son bac tous les 15 jours, elle paiera 9,60 € de moins

> levée 1 fois par mois soit 12 levées

$$\begin{array}{r} \text{PART FIXE} \\ 3000 \times 9,59 \% = 287,70 \text{ €} \end{array} + \begin{array}{r} \text{PART VARIABLE} \\ 3,20 \times (12-12) = 0 \text{ €} \end{array} = 287,70 \text{ €}$$

Si la famille Martin sort son bac 1 fois par mois, elle paiera 48 € de moins

## Tarifs applicables à partir de la 13<sup>e</sup> levée

Volume du Bac	Tarif pour 2023
Prix du litre	0,018 €
Sac de 30 litres	0,53 € l'unité
80 litres	1,40 € / levée
120 litres	2,10 € / levée
180 litres	3,20 € / levée
240 litres	4,20 € / levée
360 litres	6,30 € / levée
770 litres*	13,50 € / levée

\* Bac 4 roues uniquement pour immeubles et points de regroupement



## LA TEOMI, TOUS CONCERNÉS, TOUS ACTEURS !



### > Je suis dans un logement individuel

#### J'ai des bacs individuels

En logement individuel, une puce est installée uniquement sur votre bac d'ordures ménagères (couvercle grenat). Cette puce permet de comptabiliser le nombre de collectes de votre bac (couvercle grenat) par an et détermine la part variable incitative. Notez que lors de la collecte, le camion scanner la puce et comptabilisera la levée du bac d'ordures ménagères uniquement. Il sera nécessaire de trier plus et de sortir sa poubelle pleine pour pouvoir bénéficier du bonus incitatif. La collectivité a d'ores et déjà fixé des seuils incitatifs à la collecte du bac de déchets ménagers, avec un objectif commun, fixé pour tous les usagers, de 12 levées du conteneur à ordures ménagères / an. Au-delà de ces 12 levées, la levée supplémentaire sera facturée à son coût réel.

#### Je n'ai pas de bac

Les foyers qui ne peuvent pas avoir de bac (absence de parties communes, escaliers...) peuvent prendre contact avec le service pour d'une part confirmer l'impossibilité d'avoir un bac et d'autre part récupérer des sacs rouges spécifiques. Ces derniers seront comptabilisés comme des levées de bac selon les mêmes règles. Aucun autre type de sac ne sera ramassé.



#### J'ai des bacs mais ils restent sur la voie publique

Les foyers qui possèdent un bac mais rencontrent des difficultés pour le rentrer peuvent contacter le service pour obtenir une étiquette à placer sur leur bac. Cette étiquette précise que tant qu'elle est accrochée à la poignée, le bac ne sera pas collecté et donc pas comptabilisé par la route.

Pour faire collecter le bac, il suffira d'enlever l'étiquette et de le rapprocher de la voirie, poignée vers l'extérieur.

Attention, cette étiquette n'empêche pas le « remplissage sauvage » du bac par d'autres usagers.

Aucune serrure n'est prévue pour verrouiller le bac.



#### J'ai des bacs collectifs

Vous habitez une maison individuelle mais la collecte est réalisée dans des bacs collectifs au bout de votre rue ou de votre chemin. Dans ce cas, c'est le système de répartition des coûts du logement collectif qui s'applique. Et l'effort de tous qui compte pour réduire ses déchets et limiter les coûts de collecte et de traitement des déchets.

### Rappel

**Le bac doit être présenté au plus près de la chaussée, poignée vers la route, le couvercle doit être fermé pour que le bac soit collecté, aucun sac à côté ne sera collecté.**



### CALENDRIER DE MISE EN PLACE

#### Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023

J'adopte rapidement les bons gestes de réduction et de tri !

#### Automne 2023

Je paie la TEOM pour la dernière fois !

#### Automne 2024

Je paie la TEOMI. Je paierai la TEOMI basée sur ma production de déchets 2023.

### QUELQUES CONSEILS POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

- Trier systématiquement vos déchets pour favoriser le recyclage (papiers, emballages ménagers).
- Réduire votre production de déchets à la source notamment votre consommation de produits suremballés et éviter le gaspillage (alimentaire...).
- Trier plus vos déchets et ne pas hésiter à vous rendre aux déchèteries.
- Composter vos déchets de cuisine et de jardin.
- Donner une seconde vie en faisant du réemploi, de la réparation ou faire un don.
- Sortir le bac moins souvent qu'avant et uniquement lorsqu'il est plein.
- Disposer d'un bac au volume adapté aux besoins du foyer selon les grilles de dotation en vigueur, changement et renseignements sur appel au service.
- Toujours rentrer votre poubelle après la collecte pour éviter tout remplissage « sauvage ».





## > Je suis en immeuble collectif

### **Vous êtes propriétaire (occupant, non occupant ou bailleur) dans une copropriété ?**

Votre TEOMI est intégrée dans votre taxe foncière. Vous recevez et payez la taxe incitative. Vous pouvez répercuter le coût à vos locataires via les charges locatives.

### **Vous êtes locataire dans un immeuble collectif ?**

C'est le propriétaire qui reçoit, à l'automne de l'année suivante, la taxe foncière dans laquelle est intégrée la TEOMI. Il pourra répercuter le montant de cette tarification incitative dans les charges de votre loyer. La part variable dépend alors de la quantité d'ordures ménagères produites par l'ensemble des occupants de l'immeuble.

### **Vous êtes utilisateur de bacs collectifs en pied d'immeuble ?**

Le gestionnaire de l'immeuble a la possibilité d'ajuster le parc de bacs en place en fonction des besoins des utilisateurs. C'est donc l'effort collectif qui permettra de limiter le nombre des bacs en place ainsi que le nombre de levées et donc de réduire le montant de la part incitative de la TEOMI.



**CONTACT : SERVICE ENVIRONNEMENT ORDURES MÉNAGÈRES HYDRAULIQUE**  
TÉL. 03 29 78 29 77 - MAIL : TRI.SELECTIF@MEUSEGRANDSUD.FR



## > Je suis un professionnel

En fonction de votre volume, vous utilisez le service de l'Agglomération Meuse Grand Sud.

Comme les particuliers, vous serez soumis à la TEOMI, et ce, jusqu'à 720 litres de déchets / semaine. Au-delà de 720 litres, la redevance spéciale s'applique et vous êtes exonéré de la TEOMI.

Il n'y a aucun changement pour le fonctionnement de la Redevance Spéciale, la facturation de la redevance spéciale s'effectue au semestre, tous flux confondus (déchets résiduels et recyclables) avec un renouvellement tacite du contrat chaque année.

Vous pouvez choisir le volume de vos bacs et la possibilité de faire réévaluer ponctuellement leur volume, sur simple demande auprès du service ordures ménagères.

Si votre volume hebdomadaire nécessite un service particulier (plus de collectes, bacs particuliers), le service n'est plus assuré par la collectivité. Le choix d'un prestataire privé est obligatoire et l'exonération TEOMI possible. Sur demande, accompagnée des justificatifs de recours à une entreprise privée (demande à renouveler tous les ans, avant le 1<sup>er</sup> juillet) pour application l'année suivante.



Tous les emballages en plastique, métal, carton et les papiers doivent être jetés dans les bacs jaunes et sacs jaunes.



**PLUS D'INFORMATIONS**  
**CONTACT OM**

## JE FAIS UN GESTE POUR LA PLANÈTE

**1. J'économise l'énergie** : j'éteins la lumière lorsque je quitte une pièce.



**2. Je trie mes déchets** : je mets la boîte de céréales tout comme la brique de jus de fruits dans la boîte « papier et carton ». Mon yaourt à boire ? Dans le bac « plastique ». Exemple, avec 250 canettes de soda cela permet de fabriquer un vélo ! Une tonne d'emballages en plastique donne 1 800 pulls en laine polaire.



**3. Je vais à l'école à pied ou à trottinette.** Si tu as la possibilité d'aller à l'école à pied, il faut le faire, car la marche, c'est aussi bon pour la santé !



**8. Je respecte la nature,** je ne jette pas les déchets par terre, je les mets à la poubelle !



**4. Je consomme plus intelligemment.** Je mange local et des fruits et légumes de saison...



**10. J'utilise un composteur pour mes déchets verts** et de cuisine pour faire un terreau de qualité pour mon jardin ou mes plantes.



**5. Je choisis de préférence des jouets fabriqués en France.** Les jouets fabriqués dans les pays lointains ont un long chemin à faire pour arriver en France. Il faut les transporter en avion ou en bateau, ce qui pollue beaucoup.



**6. J'économise l'eau** : l'eau est une ressource rare. Je ferme le robinet, lorsque je me lave les dents, et j'en use avec modération. Je prends une douche plutôt qu'un bain.



**7. J'économise le papier** : lorsque je dessine, j'utilise les deux côtés de la feuille. Utiliser moins de papier permet de préserver les forêts dont nous avons besoin.



**9. Je récupère les piles usagées de mes jouets** : sur près d'un milliard de piles mises sur le marché, 33 % seulement sont collectées pour être recyclées ! Je les dépose dans les bornes dédiées à la collecte, ou bien je remplace toutes les piles jetables par des piles rechargeables.



**11. J'utilise une boîte pour le goûter** afin d'éviter les emballages et j'utilise une gourde afin d'éviter les briques.

**12. J'achète mes jouets ou vêtements en récupération pour réduire mon impact écologique.** Cela participe à éviter l'impact sur le réchauffement climatique et la disparition de certains animaux.

## Horaires d'ouverture

### CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC

Pendant la période scolaire

Tél. 03 29 79 09 06

**MARDI** de 12h à 13h30 et de 17h à 18h45

**MERCREDI** de 11h30 à 13h15 et de 14h30 à 19h15

**JEUDI** de 17h à 18h45

**VENDREDI** de 11h30 à 13h30 et de 17h à 20h45

**SAMEDI** de 11h à 13h15 et de 14h30 à 18h45

**DIMANCHE** de 9h à 12h45

### CENTRE NAUTIQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

Pendant la période scolaire

Tél. 03 29 78 43 15

**LUNDI** de 16h30 à 18h15

**MARDI** de 12h à 13h30 et de 16h30 à 18h15

**MERCREDI** de 12h à 13h30 et de 14h30 à 19h15

**JEUDI** de 12h à 13h30 et 16h30 à 19h15

**VENDREDI** de 12h à 13h30 et de 16h30 à 18h15

**SAMEDI** de 10h30 à 12h15 et de 14h30 à 19h15

**DIMANCHE** de 9h à 12h30

### LE MUSÉE BARROIS

Fermé au public.

Dans un souci de préserver au mieux le patrimoine, d'engager un vaste chantier des collections sur les 30 000 œuvres que compte le Musée, l'établissement est fermé au public. Des travaux sont programmés pour redonner toute sa beauté à l'ancien château des ducs de Bar. Ils seront aussi l'occasion de repenser le Musée barrois pour en faire un musée moderne, accueillant, pédagogique, un musée du XXI<sup>e</sup> siècle, lieu de rencontre, de transmission et d'échanges. Durant cette période de fermeture, le Musée barrois poursuit ses missions de médiation auprès de tous les publics à travers des actions hors les murs et numériques. Animations, mise en ligne des collections et projets à la carte sont au programme. Retrouvez l'actualité sur le site internet [meusegrandsud.fr](http://meusegrandsud.fr) et les réseaux sociaux.

Facebook : @museebarrois

Contact : [musee@meusegrandsud.fr](mailto:musee@meusegrandsud.fr)

### MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

**MARDI** de 13h30 à 18h

**MERCREDI** de 10h30 à 18h

**JEUDI** de 13h30 à 18h

**VENDREDI** de 13h30 à 18h

**SAMEDI** de 10h à 17h

### MÉDIATHÈQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

**MARDI** de 16h à 18h

**MERCREDI** de 10h à 12h et de 14h à 18h

**JEUDI** de 16h à 18h

**VENDREDI** de 10h à 12h et de 16h à 18h

**SAMEDI** de 10h à 12h et de 14h à 17h

Toute l'actualité des médiathèques sur [mediatheques.meusegrandsud.fr](http://mediatheques.meusegrandsud.fr) et sur

Facebook @mediathequesmeusegrandsud

## Service Environnement Ordures Ménagères Hydraulique

Tél. 03 29 78 29 77 - [tri.selectif@meusegrandsud.fr](mailto:tri.selectif@meusegrandsud.fr)

**LUNDI** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

**MARDI** de 8h30 à 12h

**MERCREDI** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

**JEUDI** de 8h30 à 12h

**VENDREDI** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

### SORTIE DES POUBELLES

Les bacs d'ordures ménagères ou de tri sont à sortir pour 19h, les poignées des bacs côté route.

### À NOTER

Les sacs de tri ne doivent servir qu'aux emballages à recycler. Ils sont disponibles à l'accueil de votre mairie ou des CIAS, au nombre d'un rouleau par foyer. Pour les administrations et professionnels, toute demande particulière de sacs jaunes nécessite de contacter le service Ordures Ménagères.

### FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Actualisation d'un dossier d'ordures ménagères ou modification d'une facture => service facturation - 03 29 78 29 77.

Paiement d'une facture, demande d'échéancier, relance :

voir avec la Trésorerie Principale - 03 29 79 23 01.

## Les déchèteries

(du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

### Bar-le-Duc

**LUNDI** de 13h à 18h

**MARDI / MERCREDI**

de 9h à 12h et de 13h à 18h

**JEUDI** de 13h à 18h

**VENDREDI / SAMEDI**

de 9h à 12h et de 13h à 18h

**DIMANCHE** de 9h à 12h

### Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi

**MARDI / MERCREDI**

de 13h30 à 17h30

**JEUDI / VENDREDI / SAMEDI**

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

**DIMANCHE**

de 9h à 12h

## Ressourcerie de Bar-le-Duc face à la déchèterie

### DU MARDI AU VENDREDI

de 13h à 17h

**SAMEDI**

de 9h à 12h et de 13h à 17h

### LA BARROISE

Retrouvez l'ensemble des événements organisés à La Barroise sur :

[www.labarroise.fr](http://www.labarroise.fr)

et Facebook @labarroise

Si vous souhaitez organiser

un événement à La Barroise,

contactez : [culture@barleduc.fr](mailto:culture@barleduc.fr)

Pour suivre l'actualité du centre nautique, de la médiathèque, du musée et de La Barroise, vous pouvez consulter le site internet : [www.meusegrandsud.fr](http://www.meusegrandsud.fr) dans la rubrique VIVRE/VOS LOISIRS et dans la rubrique LA BARROISE.

# 2023

13.01.2023 - 20H **ORCHESTRE / CHŒUR ET BALLET**  
**CARMINA BURANA**

27.01.2023 - 20H **CONCERT**  
**MAXIME LE FORESTIER**

09.02.2023 - 20H **DANSE**  
**BALLET NATIONAL  
D'UKRAINE « LA BELLE  
AU BOIS DORMANT »**

19.02.2023 - 16H **CONCERT**  
**PIERRE PERRET –  
LA TOURNÉE D'ADIEUX**

23.02.2023 - 20H **COMÉDIE MUSICALE**  
**ELVIS PRESLEY  
LOVE ME TENDER**

11.03.2023 - 15H **COMÉDIE MUSICALE**  
**LA REINE DES GLACES**

25.03.2023 - 10H-19H **SALON**  
26.03.2023 - 10H-18H  
**ROCK'N BEER FESTIVAL**

01.04.2023 - 20H **SPECTACLE HUMOUR**  
**LAURA LAUNE**

05.04.2023 - 20H **CONCERT**  
**A NIGHT OF QUEEN**

15.04.2023 - 10H-22H **SALON**  
16.04.2023 - 10H-18H  
**SALON DU PARANORMAL**

29.04.2023 - 21H **SPECTACLE**  
**CABARET CLARA MORGANE**

06.05.2023 - 20H30 **COMÉDIE MUSICALE**  
**CHARLIE LIGHT,  
LES ORPHELINS  
D'UN MONDE MODERNE**

13.05.2023 - 20H **SPECTACLE**  
**VIKTOR VINCENT**

27.05.2023 - 10H-19H **SALON**  
28.05.2023 - 10H-17H  
**SALON DE L'HABITAT  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

17.06.2023 - 20H **SPECTACLE ASSOCIATIF**  
**GALA JAY'DANCE**

24.06.2023 - 20H **SPECTACLE**  
**MESMER**

01.07.2023 - 20H **SPECTACLE ASSOCIATIF**  
**L'ÉTÉ DE LA DANSE  
ACADÉMIE DE DANSE  
ARMELLE GABRIELLE**

Programmation sous réserve de modifications

## INFOS

Internet : [www.labarroise.fr](http://www.labarroise.fr)  
Facebook : **La barroise**